

	<p align="center"><b>Ligue Régionale Grand Est de Basketball</b>  Maison Régionale des Sports  13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine</p>
	<p align="center"><b>Réunion CDO</b>  <b>17 septembre 2020 à Tomblaine</b></p>
<p align="center"><b>COMPTE RENDU</b></p>	

**Présents :** Gérard BERGER (57), Florian CLIER (54), Candice DIEUDONNE, Vincent FESTINO (57), Gaëtan FORMET (88), Gilles GREGORI (88), Michel MARC (55), Aziz MAZOUZ (51), Thierry PONS, Bruno ROSSI (1052)

**En visio :** Valentin ABID, Geoffroy GABEL, Ishan MEYER, Yann MONTAGNE (67), SCHNELL Jean-Marc (67), Gérard NAAS (68), Guillaume SCHEER

La séance a débuté à 19h à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Formations et stages – Ligue et comités
  - a. EAD
  - b. Formation territoriale – EAR
2. Potentiels Départementaux
3. Potentiels Régionaux
4. Répartition
5. Plan Officiels 2024
6. Formateurs labellisés
7. Points divers

#### **CONTENU**

Intervention T PONS : rappels aux arbitres pour dossiers médicaux mal remplis ou incomplets (ECG...)

1. **Formations et stages – Ligue et comités**
  - ✓ EAD

Transfert de compétences de la FFBB vers les Ligues (note FFBB du 01/07/2020) concernant l'EAD

- Validation des Arbitres Départementaux
- CTO détient la matrice des diplômes
- CD saisi niveau officiels sur FBI
- Rénovation d'e-learning sur les EAD (ceux qui n'ont pas fini l'an dernier conserve la structure de l'an dernier)

- Enregistrer les arbitres en formation sur FBI par CD
- Nettoyage des bases arbitres, fermeture des fiches officiels si pas de saisie des dates de validation par CD et Ligue et des officiels n'ayant pas officier en 19-20.
- Si problème d'édition des certificats de fin de formation sur e-learning. Se rapprocher de Candice

✓ **EAR**

Note FFBB du 27/08/2020

La FFBB a finalisé le projet d'EAR dans le but d'uniformiser la formation des arbitres régionaux sur le territoire national. La LGEB a postulé pour être Ligue Pilote => l'EAR devrait donc remplacer l'actuelle Formation Territoriale de notre ligue.

Le coordinateur de formation et des épreuves est le CTO.

Contenus de formation : formation 35 heures (25% e-learning, 25% cours et 50% sur le terrain), choix de cycle court (1 an) ou cycle long (2 ans), VAE : reprise après année sabbatique (anciens arbitres, anciens joueurs ou technicien)).

Contenus de formation :

 Formation pratique (25h)

- E1 : Gestion du match et des acteurs / Communication (4h terrain + 3h vidéo)
- E2 : Travail technique sur le jeu + règles (12h terrain)
- E6 : Mécanique + techniques individuelles d'arbitrage (6h terrain)

 Formation e-learning (10h)

- E3 : Règlement de jeu (4h cours + vidéo)
- E4 : Administratif (2h cours)
- E5 : Entraînement au jugement (4h vidéo)

Evaluation :

- E1 : Oral, 14/20 pour valider
- E2 : Oral, 14/20 pour valider
- E6 : Arbitrage, 6/9 pour valider
- E3 : Quiz, 14/20 pour valider
- E4 : Quiz, 14/20 pour valider
- E5 : Quiz, 14/20 pour valider

Quid du Luc Léger ? Quel critère sportif doit entrer dans cette formation.

Powerpoint descriptif de l'EAR disponible.

## **2. Potentiels départementaux**

Les CDO proposent leurs potentiels pour l'EAR et désignent deux arbitres par CD pour les TIC de secteur. Une liste doit être constituée pour le début de la formation idéalement en novembre.

## **3. Potentiels Régionaux**

Sur le TIC GE, la CRO désignera les potentiels régionaux (JPR + PRF) avec stage de préparation pour CF.

Idem sur TIS U14.

Stage obligatoire pour JPR et PRF

#### **4. Répartition**

Tous les CD et ligues ont des problèmes de répartition et de matchs non couverts. La CRO va rencontrer les Présidents de Commission Sportive pour déterminer les priorités en matière de désignation. Il faut également se pencher sur les matchs doublés Région/Département pour diminuer le nombre de matchs non couverts. La FFBB devrait fournir un outil pour optimiser les désignations, faciliter la caisse de péréquation.

Mise à jour d'OBM pour donner des accès à tous les CD et que tout le monde puisse avoir une visu globale des disponibilités des arbitres (Régionaux et Départementaux). Il faut que les répartiteurs CD et Ligues communiquent plus largement sur les désignations. Un arbitre Ligue qui est disponible doit pouvoir siffler en département.

En Région, désignation à 2. Lorsqu'un arbitre retourne sa désignation, la 2<sup>ème</sup> désignation est retirée. Que faire d'un arbitre indisponible qui siffle une rencontre parce qu'il était présent dans la salle ?

Il faut inciter les clubs à s'impliquer dans la formation des arbitres. La CDO 1052 va désigner les arbitres clubs avec des arbitres confirmés. Les CDO 57 et 54 demandent aux clubs des frais de formation des arbitres, qu'ils aient des candidats ou pas (fond de formation).

Il faudrait voir pour prioriser la désignation sur les clubs « formateurs ».

Faire un relevé des arbitres non officiels (quels qu'ils soient) sur emarque pour leur proposer des formations un peu plus poussées et les amener vers l'EAD.

La CDO67 propose aux arbitres clubs des passerelles vers l'EAD (avec allègement de formation : pratique par les clubs, elearning par le candidat et examen départemental)

#### **5. Plan Officiels 2024**

Pour donner suite au séminaire FFBB dirigé par Jean-Pierre SIUTAT et la consultation des instances déconcentrées du mois d'avril 2020 : mise en place du Plan Officiels 2024.

Dans le cadre du Plan Officiels 2024, le Groupe de Travail National (GTN) de la FFBB mène une enquête sur tout le territoire afin de répondre à la question suivante :

Comment obtenir un nombre suffisant d'arbitres en ayant un arbitrage de qualité à chaque niveau ?

La Ligue Régionale Grand-Est a constitué une équipe Régionale (GTR) qui sera le relais du GTN dans la recherche d'éléments constitutifs d'une future politique en matière d'arbitrage mieux adaptée à la situation et aux besoins actuels.

Une première consultation des clubs GES a été lancée via un formulaire.

#### **6. Formateurs labellisés**

Il est souhaitable que tous les formateurs qui interviennent au niveau départemental et régional suivent la formation de formateur labélisés. Candice va prendre contact avec Carole DELAUNE-DAVID pour la mise en place d'une formation dans le Grand-Est.

Les formateurs labélisés sont valorisés dans la charte de l'arbitrage. Les « formateurs labélisés » revalident leurs statuts en justifiant de leurs actions de formation chaque année.

Inviter les formateurs ayant déjà le statut de « formateur labélisé » fasse une MAJ en participant également à cette formation.

## **7. Points divers**

### **Ecoles d'arbitrage comme piste de développement :**

- Faire un état des lieux.
- Accompagner les clubs dans la mise en place.
- Etudier des mutualisations entre clubs et départements.
- S'appuyer sur les compétences de la Ligue.
- Aller chercher dans les clubs ceux qui arbitrent déjà.

Le CD 67 motive les arbitres clubs en attribuant une indemnité de 10 euros par rencontre arbitrée dans son club. Chaque club paie directement aux arbitres clubs.

### **Sport Scolaire et Universitaire :**

- ✓ Le CD67 a démarré il y a 5 ou 6 ans des interventions en formation STAPS sur l'arbitrage (rapporte des points aux étudiants). Le CD a donc demandé à ces jeunes d'intégrer les écoles d'arbitrage des clubs ou du CD. Par ailleurs, le CD va voir pour intervenir dans les collèges et lycées pour l'arbitrage UNSS et sur les sections sportives privées et publiques
- ✓ Le CD54, en lien avec la FFSU, travaille sur le sport universitaire. Environ 40 équipes s'inscrivent en championnat universitaire. Les équipes doivent fournir au moins un arbitre. La FFSU, via CDO54, propose un cursus d'arbitrage équivalant à un niveau départemental (CUA1) mais il y a peu de passages de la FFSU vers la FFBB. Plus il y aura de potentiels, plus il y aura de candidats pour nous rejoindre.
- ✓ 3x3 universitaire : bien développé sur la région nancéienne et en développement sur Reims et Strasbourg. La CDO54 souhaite développer l'arbitrage 3x3 avec la FFSU en support

### **3x3 :**

Le CD67 fait des formations « ref 3x3 » et organise des Open Starts (dont certains dans l'opération retour au jeu). Le CD organise aussi des championnats 3x3 et indemnise les « ref ». I. MEYER référence les arbitres 3x3 sur l'ensemble de la LGEB. Il peut désigner des arbitres sur des Open Start.

**Nous devons collaborer pour améliorer la situation de l'arbitrage dans notre Ligue (former, fédérer, fidéliser). La collaboration est impérative, par exemple sur les dates de stages CD et Ligue pour regrouper, faire ensemble, s'appuyer sur les compétences et savoir-faire de chacun. Et ne pas hésiter à solliciter Candice pour des supports de formation.**